

EUCF Foire aux questions troisième appel à projets

France

21.10.2021

1. Quels sont les types de plans énergie-climat ?
 - r. Sont considérés comme plans énergie-climat par le programme ([Annexe A](#)) : les PCAET, TEPOS, SECAP, COTRI (énergie), les programmes d'actions Cit'ergy, incluant des objectifs d'énergie durable notamment en lien avec l'action proposée. Ils devront être annexés à la candidature
2. Le financement d'ingénierie (moyens humains) intégrée au sein du groupement répondant aux appels à projet, est-il une dépense éligible au titre de l'EUCF ?
 - r. Oui. Au sein d'un groupement, vous pouvez décider qu'un ou plusieurs membres sont en charge d'une ou plusieurs activités d'ingénierie et allouer une partie ou l'ensemble de la subvention à ces activités. Le groupement peut aussi décider de faire appel à des prestataires externes, en respectant le code des marchés publics lorsqu'il s'applique.
3. Le projet peut-il permettre de mobiliser des dispositifs financiers déjà existants ?
 - r. Oui, cela peut être l'objectif de votre projet, d'aider à mobiliser des financements existants (publics et privés). Il n'y a pas de restriction dans la liste des outils financiers auxquels vous pouvez faire appel pour vous aider à monter ces nouveaux projets d'investissement. Les outils peuvent être européens (ELENA, H2020 PDA,..), nationaux, régionaux ou locaux.
4. Les projets dans le domaine de l'adaptation au changement climatique sont-ils éligibles ?
 - r. Ce n'est pas l'objectif principal du programme. Il s'agit en priorité de projets d'énergie durable (efficacité énergétique, énergies renouvelables, réseaux d'énergies). Il est possible de financer une action dans le domaine de l'adaptation si elle est liée à l'énergie. On vous demandera de quantifier au minimum les économies d'énergie, et si applicable la production d'énergie durable.
5. Faut-il s'engager à réaliser dans les deux ans les investissements déclarés dans le concept d'investissement ?
 - r. La majorité des actions définies dans le concept d'investissement doivent être engagées par le bénéficiaire dans les deux ans. En cas d'adaptations ou de retards, ceux-ci devront être justifiés dans le rapport d'avancement sans pénalité.
6. Le projet peut-il avoir commencé avant le dépôt du dossier ?
 - r. Vous aurez déjà défini votre plan énergie-climat et des actions prioritaires. Les études préalables ne constitueront pas un obstacle à l'attribution de la subvention. Les actions supplémentaires venant compléter le projet seront évaluées au cas par cas.
7. Quand le porteur principal reçoit-il la subvention ?
 - r. Le porteur principal reçoit 70% à la signature du contrat et les 30% restant environ un an après, à la validation du résumé en anglais du concept d'investissement.
8. La répartition géographique sera-t-elle prise en compte dans les évaluations nationales ? Peut-on être en concurrence avec les collectivités d'une même région, d'un même département ?
 - r. C'est possible, l'évaluation et la comparaison seront réalisées au niveau de la « région nord-ouest » du programme. Le contexte local est pris en compte dans l'évaluation.

9. Peut-on trouver une liste exhaustive de thématiques ou types de projets acceptés ?
- r. Résultats premier appel à projet [EUCF](#) et [success stories](#) qui seront alimentés dans le temps.
10. La subvention peut-elle être partagée entre le chef de fil et les acteurs partenaires ?
- r. Oui. Le contrat principal sera signé entre le programme EUCF et le porteur principal. Une convention peut être signée entre les partenaires.
11. Dans quelle mesure s'engage-t-on vis-à-vis des gains en émission de CO2 et production d'énergie renouvelable ?
- r. Cet engagement vous l'avez déjà formulé dans le cadre de votre plan énergie climat. Il doit être approuvé et servira de preuve de votre engagement.
12. Si le coût des études est inférieur au montant du forfait, existe-t-il un prorata ?
- r. Il n'y a pas de prorata. La proposition devra mobiliser les 60k€.
13. Les études déjà engagées sont-elles éligibles ?
- r. Toute action engagée (étude,..) n'est pas éligible. L'action engagée peut venir compléter le concept d'investissement.
14. Peut-on candidater aux quatre appels à projet ?
- r. Oui tant que la candidature n'est pas retenue.
15. Les petites communes sont privilégiées ?
- r. C'est en effet l'objectif même s'il n'est pas fixé de seuil en matière de population.
16. Quelle est la taille moyenne de l'investissement des projets retenus lors des appels à projets ?
- r. Il n'y a pas de taille d'investissement moyen. La taille de l'investissement est évaluée en fonction de la taille de la commune/groupement de communes qui postulent.
17. Y a t'il un effet levier à respecter ou à envisager entre les 60 000 euros et le montant de l'investissement prévu ?
- r. Non, il n'y a pas d'effet levier exigé, ni de seuil minimal d'investissement à respecter
18. Ces fonds sont-ils cumulables avec d'autres fonds nationaux dans le cadre du plan France relance notamment ?
- r. Oui en principe. Attention toutefois au double financement d'une même activité. Au niveau européen, EUCF peut contribuer à mobiliser d'autres financements type ELENA et H2020 PDA.
19. Est-ce qu'une ville peut-elle déposer deux candidatures, une en tant que ville et une dans le cadre d'une communauté d'agglo par ex. ?
- r. Non
20. EUCF finance des travaux ?
- r. Non, Il s'agit d'une aide au montage de projet d'investissement. EUCF finance la partie études, temps passé, sous-traitance. EUCF ne finance pas de travaux.

s.

21. La candidature doit être rédigée dans quelle langue?

r. Anglais

22. Les formations prévues plus tard seront-elles accessibles à tous ou seulement aux candidats retenus ?

r. Différents types de webinaires sont prévus au cours des quatre prochaines années. Des webinaires d'information et des ateliers d'échange de bonnes pratiques seront ouverts à tout public.

r. Des ateliers d'échanges de connaissances sur des sujets techniques ; des évènements de speed dating avec des investisseurs potentiels ; et des formations avec les experts nationaux et l'équipe de EUCF seront disponibles pour les candidats retenus uniquement.

23. Quels sont les investisseurs privilégiés ciblés par les concepts de financement ?

r. Tout type d'investisseurs : public, privé, etc.

24. En quoi consiste le centre de connaissances ?

r. Le [knowledge hub](#) consiste d'un glossaire et des études de cas qui sont alimentés dans le temps.

25. Doit-on justifier d'un co-financement pour les dépenses couvertes par la subvention?

r. La subvention peut couvrir tout type de dépenses directement lié au développement du concept d'investissement et ne nécessite pas de cofinancement de la part du porteur de projet.

26. Il s'agit bien d'un forfait de 60 000 € : doit-on justifier les dépenses réalisées pendant le projet?

r. Effectivement il s'agit d'un forfait et il n'y a pas de « reporting » financier. Le reporting demandé portera sur les activités incluses dans le concept d'investissement et mise en œuvre durant les deux premières années après la signature.

27. A quel moment interviennent les experts nationaux? et en quoi cette aide ?

r. Les experts nationaux informent les candidats des modalités des appels à projet. Une fois la candidature retenue, les experts nationaux peuvent être consultés pour répondre à des questions concernant les livrables du projet (concept d'investissement, rapport d'avancement).